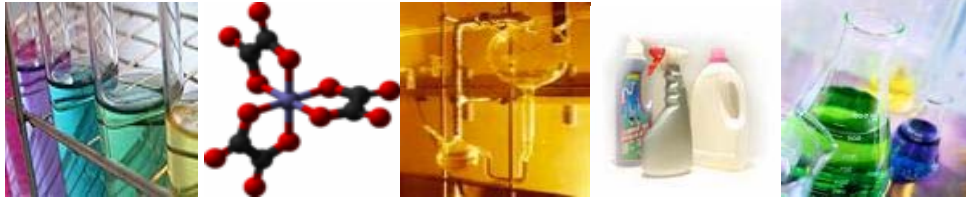


## ApiNews N°8-9/2011

### Secteur : Chimie Plastique et Caoutchouc



## SOMMAIRE

### Du côté du législateur...

أمر عدد 1066 لسنة 2011 مؤرخ في 3 أوت يتعلق بتوقيف العمل بالمعاليم الديوانية و بالأداء على القيمة المضافة أو التخفيض فيها المستوجبة على بعض المنتجات

➔ Règlement (UE) n° 836/2011 de la Commission du 19/08/2011 modifiant le règlement (CE) n° 333/2007 portant fixation des modes de prélèvement d'échantillons et des méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs en plomb, en cadmium, en mercure, en étain inorganique, en 3-MCPD et en benzo(a)pyrène dans les denrées alimentaires

### Boîte à idées...

- ➔ Une mousse prometteuse pour les fabricants de cosmétiques et de détergents
- ➔ Une huile de décoffrage non-toxique, biodégradable et made in Compiègne
- ➔ L'éco-emballage pour la peinture en libre-service

### Tendances des marchés...

- ➔ Le pissenlit, nouvel avenir du caoutchouc ?
- ➔ La demande de gaz devrait s'envoler

### Agenda...



Salon professionnel international des produits pharmaceutiques - Du 05 au 08.12.2011 Moscou Russie

### Sites à retenir...



C'est un précurseur dans les solutions de prophylaxie sanitaire destinées aux établissements de santé (hôpitaux, cliniques...) et en particulier dans la conception et la distribution de produits et concepts destinés au nettoyage et à la désinfection (hygiène des mains, dispositifs médicaux, surfaces inertes...).

### Sagesse du monde

"Le talent d'un auteur consiste moins à faire applaudir ses pièces qu'à empêcher le public de tousser."

## VEILLE LEGISLATIVE

أمر عدد 1066 لسنة 2011 مؤرخ في 3 أوت يتعلق بتوقيف العمل بالمعاليم الديوانية و بالأداء على القيمة المضافة أو التخفيض فيها المستوجبة على بعض المنتجات  
أمر عدد 1083 لسنة 2011 مؤرخ في 21 جويلية 2011 يتعلق بإجراءات إعداد المواصفات التونسية و المصادقة عليها و مراجعتها و إلغائها

**JORT N°58 du 05 Août 2011**

Directive 2011/72/UE du Parlement européen et du Conseil du 14/09/2011 modifiant la directive 2000/25/CE en ce qui concerne les dispositions pour les tracteurs mis sur le marché dans le cadre du mécanisme de flexibilité

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:24:7:0054:0058:FR:PDF>

2011/540/UE Décision de la Commission du 18/08/2011 modifiant la décision 2007/589/CE en vue d'ajouter des lignes directrices pour la surveillance et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre concernant des activités et des gaz supplémentaires [notifiée sous le numéro C(2011) 5861]

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:24:4:0001:0034:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 896/2011 de la Commission du 02/09/2011 relatif au classement de certaines marchandises dans la nomenclature combinée

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:23:1:0007:0008:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 884/2011 de la Commission du 22/08/2011 relatif au classement de certaines marchandises dans la nomenclature combinée

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:22:9:0001:0002:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 874/2011 de la Commission du 31/08/2011 relatif au classement de certaines marchandises dans la nomenclature combinée

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:22:7:0007:0008:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 873/2011 de la Commission du 27/07/2011 relatif au classement de certaines marchandises dans la nomenclature combinée

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:22:7:0005:0006:FR:PDF>

Règlement (UE) n° 836/2011 de la Commission du 19/08/2011 modifiant le règlement (CE) n° 333/2007 portant fixation des modes de prélèvement d'échantillons et des méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs en plomb, en cadmium, en mercure, en étain inorganique, en 3-MCPD et en benzo(a)pyrène dans les denrées alimentaires

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:21:5:0009:0016:FR:PDF>

Règlement (UE) n° 835/2011 de la Commission du 19/08/2011 modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les denrées alimentaires

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:21:5:0004:0008:FR:PDF>

Règlement (UE) n° 812/2011 de la Commission du 10/08/2011 modifiant l'annexe III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de diméthomorphe, de fluopicolide, de mandipropamide, de metrafenone, de nicotine et de spirotetramat présents dans ou sur certains produits

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:20:8:0001:0022:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) n° 798/2011 de la Commission du 09/08/2011 portant approbation de la substance active «oxyfluorène» conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission ainsi que l'annexe de la décision 2008/934/CE de la Commission

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:20:5:0009:0014:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) n° 797/2011 de la Commission du 09/08/2011 portant approbation de la substance active «spiroxamine» conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:20:5:0003:0008:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) n° 788/2011 de la Commission du 05/08/2011 approuvant la substance active fluazifop-P, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission ainsi que la décision 2008/934/CE de la Commission

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:20:3:0021:0025:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) n° 787/2011 de la Commission du 05/08/2011 portant approbation de la substance active acide 1-naphthylacétique conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission et la décision 2008/941/CE de la Commission

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:20:3:0016:0020:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) n° 786/2011 de la Commission du 05/08/2011 approuvant la substance active «1-naphthylacétamide» conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission ainsi que l'annexe de la décision 2008/941/CE de la Commission

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:20:3:0011:0015:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 740/2011 de la Commission du 27/07/2011 approuvant la substance active bispyribac, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits

phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:196:0006:0010:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 736/2011 de la Commission du 26/07/2011 approuvant la substance active fluroxypyr, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:195:0037:0041:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 706/2011 de la Commission du 20/07/2011 approuvant la substance active profoxydime, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:190:0050:0053:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 705/2011 de la Commission du 20/07/2011 portant approbation de la substance active imazalil, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:190:0043:0049:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 704/2011 de la Commission du 20/07/2011 portant approbation de la substance active azimsulfuron, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits

phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:190:0038:0042:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 703/2011 de la Commission du 20/07/2011 portant approbation de la substance active azoxystrobine, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:190:0033:0037:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 702/2011 de la Commission du 20/07/2011 portant approbation de la substance active prohexadione, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:190:0028:0032:FR:PDF>

Règlement (UE) no 664/2011 de la Commission du 11/07/2011 modifiant le règlement (CE) no 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant les transferts de déchets afin d'ajouter certains mélanges de déchets à l'annexe III A  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:182:0002:0004:FR:PDF>

Règlement (UE) no 661/2011 de la Commission du 08/07/2011 modifiant le règlement (CE) no 1418/2007 concernant l'exportation de certains déchets destinés à être valorisés vers certains pays n'appartenant pas à l'OCDE  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:181:0022:0024:FR:PDF>

## VEILLE TECHNOLOGIQUE

### *Une mousse prometteuse pour les fabricants de cosmétiques et de détergents*

En raison de leur texture particulière et des molécules "tensioactives" qui les constituent, les mousses ont souvent des vertus détergentes. Rappelons que les molécules dites "tensioactives" présentent la particularité de se placer spontanément entre l'eau et l'air, ce qui permet de stabiliser des films d'eau très fins autour des bulles d'air de la mousse, selon une architecture spécifique. Des chercheurs de l'INRA, du CEA et du CNRS ont étudié l'une de ces molécules tensioactives, l'acide gras 12-hydroxy stéarique, issue de l'huile de ricin. Pour parvenir à disperser cette molécule, initialement insoluble dans l'eau, ces chercheurs lui ont ajouté un sel, et ont ensuite démontré ses propriétés très avantageuses qui, même en faible quantité, produit une mousse abondante et, surtout, stable pendant plus de 6 mois, contrairement aux tensioactifs classiques qui ne stabilisent les mousses que quelques heures. Utilisant la microscopie et la diffusion de neutrons, les chercheurs ont pu observer et expliquer ce phénomène. Ainsi, ils ont montré que dans une gamme de températures moyenne entre 20 et 60° C, l'acide gras 12-hydroxy stéarique, mélangé avec le "bon" sel se disperse dans l'eau sous la forme de tubes de quelques microns. Ces derniers forment alors une structure parfaitement stable et rigide dans les films d'eau très minces placés entre les bulles d'air, ce qui explique la tenue de la mousse. Mais au-delà de 60° C, ces tubes fusionnent sous la forme d'assemblages sphériques mille fois plus petits (soit quelques nanomètres), que les chercheurs appellent des "micelles". La mousse s'effondre alors, la structure rigide disparaissant. Les chercheurs ont montré que cette transition d'un assemblage de tubes à un assemblage de micelles est "réversible". Ainsi si l'on augmente la température d'une mousse, son volume va diminuer dès la formation de micelles, et si on la baisse à nouveau la température entre 20 et 60° C, les tubes se reforment et la mousse se stabilise une nouvelle fois. Cela dit, pour retrouver le volume de mousse initial, il faudrait néanmoins réinjecter de l'air. Les résultats de ces travaux, qui viennent d'être publiés dans la revue *Angewandte Chemie* du 29 août, constituent une première. C'est en effet la première fois qu'une mousse aussi stable est obtenue à partir d'une molécule tensioactive aussi simple et d'origine naturelle. Cela ouvre des perspectives d'autant plus intéressantes que les mousses sont amplement utilisées dans l'industrie. Par exemple, les industriels pourraient ainsi produire des détergents ou des shampoings dont il serait possible de contrôler la quantité de mousse par simple effet de la température, facilitant ainsi son évacuation. Dans le secteur des cosmétiques, certains produits nécessitent de nombreux éléments chimiques afin d'obtenir une mousse stable. Or l'utilisation de l'acide gras 12-hydroxy stéarique permettrait alors de limiter la quantité d'éléments synthétiques tout en conservant les propriétés "moussantes" plus longtemps.

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/67558.htm>

### **Nestlé Brésil lance les premières briques alimentaires avec des bouchons en PE verte**

Le développement était attendu. C'est avec Nestlé Brésil qu'il se fait. Avec Tetra Pak et Braskem, la filiale du groupe suisse lance deux de ses marques de laits UHT, Ninho et Molico dans des Tetra Brik® Aseptic dotés de bouchons en polyéthylène vert, produit avec des dérivés de canne fournis par Braskem.



« C'est une initiative innovante qui donne une

<http://emballagedigest.fr/blog.php?2011/09/12/13013>

valeur ajoutée à nos produits. Notre participation à ce projet est totalement dans la lignée de la politique mondiale de responsabilité sociale de Nestlé appelée « Création de Valeur Partagée » a déclaré Ivan Zurita, président de Nestlé Brésil. Le concept est basé sur le principe que, pour s'assurer un succès à long terme, il est tout aussi important de générer de la valeur pour les actionnaires que pour les communautés dans lesquelles l'entreprise est présente. De son côté, le président de Tetra Pak Brésil, Paulo Nigro a souligné que « cette opération permet à notre groupe de franchir une étape importante vers notre objectif : créer un emballage 100% renouvelable ». Actuellement, tout

le papier utilisé pour la production des emballages carton au Brésil provient de forêts gérées en accord avec les principes de la gestion responsable des forêts, certifiées par le FSC (Forest Stewardship Council).

### **Une huile de décoffrage non-toxique, biodégradable et made in Compiègne**



2/3 d'eau, 1/3 d'huile de colza et un zeste de matière organique, le tout mélangé habilement jusqu'à l'obtention d'une émulsion: voilà la recette du produit de démoulage élaboré pendant plus de deux ans par un petit laboratoire de Compiègne.

"Nous sommes les seuls - dans le domaine des produits de démoulage de bétons - à disposer d'une fiche de déclaration environnementale (FDE) rédigée par le CSTB". Collaborateur chez Mexel, laboratoire compiégnais spécialiste de l'émulsion, Bernard Feugas est fier de la FDE que le CSTB lui a remis en juillet dernier. Pour <http://www.lemoniteur.fr/199-materiaux/article/actualite/859443>

l'obtenir, il aura dû patienter plus d'un an et demi. Mais dans le monde de l'industrie chimique, où les grands groupes règnent en maîtres, les 20 salariés de Mexel ont pris l'habitude de rencontrer des blocages et même appris à affronter "les coups de bâton".

Développant initialement des produits de traitement pour les circuits d'eau des centrales thermiques, l'entreprise Mexel a, petit à petit, diversifié sa gamme de produits, toujours autour de l'émulsion. Elle vient de mettre au point une huile de décoffrage qui contrairement aux produits habituellement utilisés ne contient ni alcool, ni éther. Elle est reconnue comme [non-toxique par l'Institut National de Recherche et de Sécurité](#) et biodégradable par l'entreprise de certification SGS. Ses caractéristiques font dire à Bernard Feugas que son huile peut être "utilisée en toutes circonstances, en particulier en des lieux confinés comme les tunnels".

Fabriqué en France, le démoulant « Aquamexoil » vient d'être sélectionné par le gouvernement Honk-kongais pour la réalisation des coffrages du chantier, confié à Bouygues, de réhabilitation de l'ancien aéroport en port de marchandises. Regardant sur les produits utilisés sur son sol, la région administrative spéciale de la République populaire de Chine a préféré l'huile de Mexel à celle proposée par une multinationale de la chimie.

### **Des huiles végétales à la place du requin**



«Notre innovation évite de tuer des requins ! » Voilà comment Jacques

Source : L'Usine Nouvelle N°3248-3249 du 13 Juillet au 24 Août 2011

Magnat a résumé l'intérêt de la dernière innovation de la société Sophim, dont il est le directeur général, durant la sixième édition du prix Pierre Potier. Cette société, créée en 1988 et située dans les Alpes de Haute-Provence, vient de recevoir ce prix récompensant «l'innovation en chimie en faveur du développement durable», grâce à son produit phare : le squalène. Bien connu dans le secteur de la cosmétique, ce lipide est notamment utilisé dans les crèmes hydratantes.

Et provient le plus souvent de deux sources: l'huile d'olive et... le foie de requin. Les équipes de Sophim ont mis un point un procédé permettant d'obtenir ce même squalène à partir de coproduits du raffinage de tous les types d'huiles végétales (soja, tournesol...), où il se trouve en infime concentration. Ouvrant ainsi la voie à une nouvelle source d'approvisionnement plus durable.

### Les nouveaux concepts packaging

Le salon de l'emballage de Paris en novembre 2010 et le CFIA de Rennes en mars 2011 ont été l'occasion pour cgl pack de présenter de nouveaux concepts packaging. cgl pack innove en permanence pour ses clients et propose des concepts dans la tendance du marché qui limitent l'impact sur l'environnement.

**OPTIMUM CUP** : Packaging présenté aux Trophées de l'Innovation du CFIA 2011 à Rennes



Un concept associant carton et plastique pour une mise en valeur optimale de produits alimentaires chauds ou froids.

Avantage du packaging :

- Parfait maintien du fourreau carton autour du packaging (sans point de colle) en raison de la conception technique de la barquette thermoformée,
- Simplicité de mise en oeuvre,
- Emballage éco-conçu : matière réduite à son minimum car la rigidité est assurée par le carton,
- Recyclage facile : séparation instantanée du carton et du plastique

<http://www.cglpack.com/www-fr/documents/permanent/newsletter-mars-2011.pdf>

car il n'existe aucun point de colle entre les deux.

Une gamme standard en PP vient d'être lancée chez cgl pack.

### DAILY BOX



Le concept des pasta Box est désormais célèbre et répandu sur les marchés de la consommation nomade mais les cup plastique à l'intérieur des fourreaux carton sont généralement injectées. cgl pack a mis au point une cup thermoformée particulièrement écoconçue puisqu'elle permet d'économiser 20 % de matière.

**PRESS N' SHAKE** : Pressez, secouez : c'est prêt !



Un concept packaging innovant et pratique pour la salade en consommation nomade/snacking :

Avantage principal du packaging :

- Praticité pour le consommateur
- Principe de fonctionnement :
- La sauce est placée à l'intérieur de l'emballage et le consommateur n'a pas besoin d'ouvrir le pack pour répartir sa sauce dans la salade : il faut retirer le fourreau carton et effectuer une pression avec les doigts pour libérer la sauce dans la salade (emballage fermé) ; il suffit ensuite de secouez, mélanger et le produit est prêt à être consommé.
- Fourchette incluse sous le fourreau carton.

**CELLULOSE** : Une exclusivité cgl pack



Avantage du packaging :

- Packaging à faible impact environnemental : utilisation d'une matière d'origine végétale non vivrière : la cellulose,
- Operculable ,
- Possibilité de film barrière pour allongement de la DLC,
- Possibilité de personnalisation par gravure dans le fond de la barquette.

### Algae Stream optimise la production de micro-algues

Après avoir travaillé plus de vingt ans dans l'informatique, Dominique Delobel a tout quitté pour se lancer dans la culture des micro-algues. « Dans le Sud tunisien, ma technologie Algae Tunnel permet d'obtenir un rendement de 40 g/m<sup>2</sup>/j sur une bonne partie de l'année avec très peu d'eau », affirme-t-il. L'ingénieur était parti d'un système de culture artisanal, comparable aux serres de cultures hors sol des producteurs de tomates, qu'il a réussi à transformer en un outil de production industriel protégé par brevet dans plus de 40 pays depuis 2009. Pour le commercialiser et mettre sur le marché mondial des fermes de culture de micro-algues à grande échelle [chlorelle, spiruline, dunaliella salina, etc.], Dominique Delobel crée début 2010 à Paris une société d'ingénierie, Algae Stream, qui reçoit d'Oséo le statut de Jeune entreprise innovante. « Après avoir installé à Djerba le premier pilote industriel à l'été 2011, nous déploierons chez les clients des unités de deux hectares minimum au prix d'une serre de culture hors sol », annonce le PDG. Dans ce projet, Dominique Delobel n'avance pas seul. Il a fondé Algae Stream avec quatre cofondateurs, dont Solabios SA. Et il a déjà réalisé deux levées de fonds en 2010 avec CPC Invest pour un total de 850 000 euros. « Notre objectif est d'atteindre deux millions d'euros de fonds propres à la fin juin 2011, avec l'intervention probable d'un industriel du secteur. Notre système fait en effet chuter les coûts de production de plus de 12 euros à environ trois euros par kilo de micro-algues déshydratées », estime Dominique Delobel. Adhérente du pôle Trimatec, la société a installé ses bureaux [trois salariés] à Marseille et son centre technique [quatre salariés] dans le Sud tunisien. D'ici un an, le chiffre d'affaires pourrait déjà s'élever à trois ou quatre millions d'euros.

**L'INNOVATION** : L'Algae Tunnel est un « open pond fermé », sous la forme de deux longs tunnels plats en plastique couverts par une bâche de serre, qui court sur 250 mètres aller et 250 mètres retour et de moins d'un mètre de hauteur. Il ne nécessite que 10 cm d'eau sur un terrain plat. Ce système est adapté aux algues d'eaux chaudes ou froides.

Source : L'Usine Nouvelle N°3245 du 25 Juin 2011

## L'éco-emballage pour la peinture en libre-service



Après l'eau, le lait, la lessive... c'est au tour de la peinture d'être séduite par le distributeur automatique. L'initiative en revient à Ripolin qui permet désormais grâce à l'éco-distributeur d'acheter la juste dose de peinture. Un concept encore inédit sur ce marché, en droite ligne avec la volonté d'innovation de la marque, notamment en matière de développement durable, explique Christophe Duvette, directeur marketing.

Comment ça marche ? Le consommateur prend un sachet doypack qui est proposé par le distributeur. Deux formats sont disponibles : 1L et 3L qui permettent de peindre respectivement de 1 à 30 m<sup>2</sup>. Réutilisables, ces emballages sont en outre plus écologiques puisqu'ils utilisent 70% de matière plastique en moins que les contenants habituels, assure Ripolin. Les sachets (structure duplex) qui ont aussi une poignée ont une épaisseur de 192 microns, sont hermétiques et présentent une bonne résistance à la déchirure, indique Ripolin.



Le consommateur choisit sur l'écran tactile de l'appareil la quantité de peinture souhaitée, l'écran indique aussi la fin du cycle de remplissage. Le distributeur, via une buse qui descend dans le goulot du sachet, remplit automatiquement le sachet. Pendant l'opération, le sachet est maintenu par une bague de serrage avec fermeture via locquet. Une fois rempli, le consommateur prend le sachet et le ferme avec un bouchon. Le système a été conçu de telle façon que le consommateur ne peut pas récupérer son emballage s'il n'a pas remis le bouchon (il y a un verrou de protection). Une fois le sachet rempli et bouché, il appuie sur l'écran pour imprimer le ticket «gencod» pour le passage en caisse. Ce mode de distribution a demandé un an de développement avec le partenaire Eco2distrib et des premiers tests sont concluants, précise Laure Nectoux, chef de marque. Les études consommateurs démontrent un réel intérêt pour cette innovation, dit-elle. 74% des personnes interrogées se disent prêtes à tenter l'expérience (Etude IPSOS, quanti Avril 2010). En test depuis la semaine dernière dans le magasin Kbane à Lille, une

<http://www.emballagedigest.fr/blog.php?2011/09/21/13050>

enseigne spécialiste des solutions habitat durable, l'éco-distributeur propose une peinture multi-supports, monocouche blanc mat à 90% d'origine naturelle.



Rappelons qu'en janvier dernier, Ripolin a lancé une nouvelle gamme verte, Les Naturelles proposée dans un conditionnement inédit dans ce secteur et présenté par la marque comme «ultra-pratique». Ripolin avance de nombreux arguments en sa faveur. «Grâce au bec verseur, c'est désormais facile de transvaser la juste quantité de peinture. Le sachet est aussi plus facile à ouvrir que les pots. Aussi terminé la peinture sèche gaspillée au fond du pot : le bouchon à vis permet une ouverture/fermeture facile et une conservation optimale de la peinture. La peinture est protégée et peut être utilisée jusqu'à la dernière goutte. Comparé à un bac plastique standard». Le sachet prend moins de place à transporter et à stocker, ajoute Ripolin. Gageons que Ripolin va poursuivre sa démarche écologique en proposant dans le futur des sachets en plastique d'origine végétale.

## VEILLE ECONOMIQUE

### Le pissenlit, nouvel avenir du caoutchouc ?



Des chercheurs allemands travaillent à la fabrication de pissenlits génétiquement modifiés, capables de produire du caoutchouc en grande quantité. Objectif: trouver une alternative à l'arbre à caoutchouc, menacé par un champignon. Pour certains chercheurs, le *Taraxacum kok-saghyz* est devenu

une obsession. Cette plante, plus connue sous le nom de pissenlit russe, est en effet l'alternative la plus sérieuse à l'*Hevea brasiliensis*, l'arbre à caoutchouc, aujourd'hui menacé par la propagation d'un champignon qui a déjà infecté de nombreuses plantations en Amérique du Sud et en Asie. Des chercheurs allemands de l'Institut Fraunhofer de biologie moléculaire et d'écologie appliquée (IME) d'Aix la Chapelle travaillent actuellement à la fabrication d'un pissenlit russe génétiquement modifié capable de produire entre 150 et 400 kilos de latex par hectare et par période de végétation. Le chiffre paraît faible mais pour les chercheurs, il rime avec prouesse scientifique. L'IME est parvenu à identifier et à désactiver l'enzyme

responsable de la coagulation rapide du caoutchouc de pissenlit, une propriété qui jusqu'ici interdit une production à grande échelle. Ironie de l'histoire, c'est en Allemagne que les recherches les plus poussées sur le sujet avaient été effectuées puis stoppées, faute de solution au problème. A cette époque, les Allemands importaient ces racines de Russie et les plantaient dans les camps de concentrations d'Auschwitz où les détenus les entretenaient. L'enjeu était déjà de trouver une alternative au caoutchouc pour le matériel de l'armée. Près de 70 ans plus tard, les plantes génétiquement modifiées obtenues sont capables de fabriquer quatre à cinq fois plus de caoutchouc qu'avec des pissenlits russes classiques.

«L'avantage du pissenlit est qu'il se cultive sur de grandes surfaces. C'est une plante annuelle, qui peut se ramasser toute l'année», explique Serge Palu, chercheur spécialiste au Cirad. De là à envisager une production à échelle industrielle ? «Pour cela, il faudra encore attendre l'horizon 2020», tempère le chercheur. «Il faut encore trouver la variété qui ne coagule pas et qui produit beaucoup. Mais surtout, il faut trouver le procédé d'extraction économiquement rentable».

**Enveloppe de 8 millions d'euros**  
C'est sur ce dernier point que les recherches butent. Comme pour la guayule, une plante qui pousse à l'état sauvage dans le désert du Nord du Mexique, le latex ne coule pas par incision de l'écorce, mais est emprisonné dans les cellules de la plante. Un broyage mécanique réduit considérablement les rendements. Dans les années 40, les chercheurs russes et américains s'étaient heurtés au même problème. Avec l'appui financier de géant des pneumatiques comme Bridgestone/Firestone, l'Emergency Rubber Project aux Etats-Unis - un programme réunissant plus de 1000 scientifiques, lancé par les

<http://www.lefigaro.fr/matieres-premierres/2010/07/30/04012-20100730ARTFIG00654>

autorités - était parvenu à fournir 2500 à 3000 tonnes de caoutchouc de guayule par an. Mais le pétrole et l'essor du caoutchouc synthétique mettront fin à ces efforts de recherches alternatives.

Aujourd'hui, Bruxelles fait tout pour les remettre au goût du jour. Un programme européen baptisé EU Pearls a été lancé en 2008. Doté d'une enveloppe de 8 millions d'euros sur quatre ans, il vise à appuyer les efforts de recherche de 11 partenaires provenant de Hollande, d'Espagne, d'Allemagne, de France, de la République Tchèque, ainsi que de la Suisse.

A mi-parcours, les premiers résultats sont encourageants. En plus de la découverte sur le pissenlit, les chercheurs sont parvenus après 21 mois de travaux à obtenir des guayules avec des rendements de 900 kg par hectare et par an. C'est certes moins que les 1500 kg des plantations d'hévéa mais les scientifiques sont optimistes.

#### Urgence

Pour l'Union européenne, il y a urgence. Le caoutchouc, élément de base pour plus de 40.000 produits de la vie quotidienne, est sous pression.

Depuis le 1er janvier, les cours ont bondi de 160% à Tokyo, le marché de référence, passant de 186 yens le kilo (1,65 euro) en juillet 2009 à 417,10 yens en juillet 2010 (3,72 euros). Même mouvement haussier sur le marché de Singapour où les prix ont grimpé de 76,89%, passant de 1,98 dollar à 3,18 dollars en un an.

«Il ne faut pas non plus oublier qu'il y a un enjeu de santé publique très important qui peut être coûteux à terme», ajoute Serge Palu. Depuis l'apparition du Sida dans les années 80, l'explosion du marché du gant et des préservatifs en latex s'est accompagnée d'une augmentation des réactions allergique à cette matière. «L'avantage majeur du latex de guayule par rapport à l'hévéa réside dans sa plus faible teneur en protéines, dix fois moindre pour le guayule», s'enthousiasme le Cirad. Dans une note, publiée en novembre dernier, le chercheur du centre appelait à «saisir au vol la balle en caoutchouc de guayule ou de Taraxacum kok saghyz comme une chance supplémentaire de dégager l'humanité de sa dépendance du pétrole» et «pallier l'augmentation de l'allergie dans le domaine médical».

### La demande de gaz devrait s'envoler



*La consommation d'énergie à l'échelle mondiale devrait croître de 53% d'ici à 2035, selon les prévisions de l'Agence américaine d'information sur l'énergie. L'importance du pétrole va diminuer au profit du gaz et des énergies vertes.*

A l'heure où l'énergie nucléaire est remise en cause après la catastrophe de Fukushima, le gaz naturel a lui le vent en poupe. Dans son étude prospective annuelle, l'agence américaine d'information sur l'énergie (EIA) estime en effet que cette source d'énergie ainsi que les énergies vertes devraient connaître un engouement

<http://www.lefigaro.fr/matieres-premierres/2011/09/20/04012-20110920ARTFIG00352>

particulier dans un monde de plus en plus énergivore. Le bureau d'étude table en effet sur une croissance de 53% des besoins en énergie d'ici 2035, en raison principalement des hausses de la demande en Inde et en Chine.

Dans un tel contexte, les énergies renouvelables devraient se tailler la part du lion. Alors qu'elles ne fournissent aujourd'hui que 2,8% des besoins en énergie, leur part de marché devrait passer à 15% en 2035, selon les prévisions de l'EIA.

Par ailleurs, la hausse de l'offre de gaz, principalement du gaz «non conventionnel», devrait soutenir la demande pour cette source d'énergie. La hausse de consommation devrait atteindre 52% soit 169.000 milliards de pieds de cubes par an en 2035 contre 111.000 milliards en 2008. «Le gaz naturel continue à être le combustible privilégié de beaucoup de régions du monde en raison de ses faibles émissions de CO2 par rapport à celles émises par le charbon et le pétrole et de son prix attractif. Le gaz est intéressant aussi parce qu'il est apte à fournir de l'énergie aux usines

de nouvelle génération», souligne l'agence d'information. Ainsi, fort de ces avantages, le gaz naturel devrait représenter 23% du mix énergétique mondial d'ici à 2035, selon l'EIA.

#### Stabilité de la consommation de charbon

Parallèlement, la part de marché du pétrole devrait baisser. Les énergies fossiles continueront toutefois à fournir près de 80% des besoins en énergie à horizon 2035, souligne le spécialiste. Le pétrole restera même la première source d'énergie d'ici 2035 mais sa part de marché devrait diminuer de 34% à 28% d'ici 2035 «en raison de prix durablement élevés qui incitent les consommateurs à utiliser d'autres énergies tels que les biocarburants».

Quant au charbon, il devrait également voir sa part de marché rester stable d'ici 2035 autour de 29%. La consommation de cette source d'énergie devrait surtout croître dans les pays hors de l'OCDE.

## AGENDA

### Logipharma Asia

LOGIPHARMA ASIA : La grande conférence asiatique sur la supply chain Et la logistique dans l'industrie pharmaceutique

Du 22 au 24.11 2011 Singapour

<http://www.wbresearch.com/logipharmaasia/>  
[ciara.mallon@wbresearch.com](mailto:ciara.mallon@wbresearch.com)



BEAUTYEXPO AZERBAIJAN : Salon international des produits de beauté

Du 01 au 03.12 2011 Bakou Azerbaïdjan

<http://www.tntexpo.com/index.php?page=article&id=1463>

### 医/药/科/技/创/造/健/康/未/来 PHARMCHINA 全国药品交易会

PHARMCHINA : Le grand salon chinois de l'industrie pharmaceutique

Du 01 au 03.12 2011 Zhengzhou Chine

<http://en.pharmchina.com.cn/tabid/2158/Default.aspx>  
[pharmexpo@cpec.com.cn](mailto:pharmexpo@cpec.com.cn)



APTEKA MOSCOW : Salon professionnel international des produits pharmaceutiques

Du 05 au 08.12.2011 Moscou Russie

<http://www.apteka-moscow.info>  
[apteka@msi-fairs.com](mailto:apteka@msi-fairs.com)

## SITES A RETENIR



[www.alkapharm.fr](http://www.alkapharm.fr)

C'est un précurseur dans les solutions de prophylaxie sanitaire destinées aux établissements de santé (hôpitaux, cliniques...) et en particulier dans la conception et la distribution de produits et concepts destinés au nettoyage et à la désinfection (hygiène des mains, dispositifs médicaux, surfaces inertes...).

### BIOTECH.INFO

<http://www.biotechinfo.fr/>

C'est une la lettre d'information qui dresse un panorama hebdomadaire des biotechnologies françaises et internationales.



[www.biophytis.com](http://www.biophytis.com)

Spécialisé en nutrition santé, développe et commercialise des ingrédients santé naturels et des compléments alimentaires certifiés AB pour l'industrie nutraceutique et agro-alimentaire, à partir de plantes issues de la biodiversité amazonienne.

## SAGESSE DU MONDE



*"Le talent d'un auteur consiste moins à faire applaudir ses pièces qu'à empêcher le public de tousser."*

*Marcel Achard (1899 - 1974) Ecrivain français*